

Procuration pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2025

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités décrites dans la convocation à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

La procuration doit être envoyée à corporate@inclusio.be au plus tard le 28 novembre 2025.

L'envoi par courriel devra être accompagné d'une copie scannée ou photographiée de la procuration, complétée avec des instructions de vote précises et signée.

Le/la so	pussigné(e) :
	Personne physique
	Nom et prénom :
	Domicile :
OU	
	Personne morale
	Dénomination et forme juridique :
	Siège :
	Valablement représentée par :
proprié	etaire de : actions d'INCLUSIO SA
constit	ue pour mandataire spécial ¹ , avec faculté de substitution :
Monsie	eur / Madame
•	l'/la représenter à <u>l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 04 décembre 2025 à 14h00 (ou, si le</u> n requis ne devait pas être atteint à cette assemblée du 04 décembre 2025, le 08 janvier 2026 à 14h00) aux fins
	bérer sur les points de l'ordre du jour et d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention
•	e exprimée ci-après.
Signatu	ire:
de man	rmément à l'article 7:143 §4 du Code des Sociétés et des Associations, les procurations envoyées à Inclusio sans indication dataire, seront considérées comme désignant Inclusio, son organe d'administration ou un de ses employés comme aire, générant dès lors un potentiel conflit d'intérêts. Pour être prises en compte, ces procurations devront contenir des



présumé comme ayant un conflit d'intérêts, ne pourra pas participer au vote.

instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. A défaut d'instructions de vote, le mandataire qui est

<u>Le mandataire exercera le vote du mandant dans le sens suivant sur les points de l'ordre du jour repris ci-après</u> :

1. Renouvellemen	t de l'autorisation co	ncernant le capital autor	risé				
1.1. Prise de connaissance du rapport spécial du conseil d'administration					Ne requiert pas de vote		
établi en application de l'article 7:199 du Code des sociétés et des							
associations							
•	autoriser le conseil d'	'administration à augmen	iter le capital	à concurrer	nce d'un mo	ontant	
maximum de :					1		
	euros (€ 18.000.000,0	00) par an pour des augme	entations de				
capital :							
	en numéraire, prévo						
de préférence ou du droit d'allocation irréductible par les actionnaires							
de la Société		In	al. dualt da				
	en numéraire, sans		OUI*	NON*	Abstention*		
la Société ;	ou du droit d'allocatio						
c. par apports	en nature						
d. dans le cadre de la distribution de dividendes optionnels Cette autorisation est accordée pour une durée de cinq ans.							
1.3. Modification de l'article 5.2 des statuts							
1.5. Modification de l'article 5.2 des statuts					NON*	Abstention*	
		stration d'acquérir, de pr		e et d'alién	er des action	ons propres	
1		ons relatives à l'acquisition	-				
		s données au conseil d'ad		OUI*			
tion par de nouvelles autorisations d'acquérir, de prendre en gage et					NON*	Abstention*	
d'aliéner des action	ns de la Société et de	modifier l'article 5.3 des	statuts				
	• •	er au dépôt et à la public					
	coordination des sta	ituts en fonction des déci	isions	OUI*	NON*	Abstention*	
adoptées							
(*) Merci de biffer le	es mentions inutiles						
. ,							
Le mandataire pour	ra notamment :						
		ée ayant le même ordre d	lu jour au cas	où la premi	ère Asseml	blée ne pourrait	
· ·	our quelque motif que						
(2) voter, appro	ouver ou rejeter au no	om du/de la soussigné(e)	toutes propos	sitions se ra	pportant à	l'ordre du jour	
Aux effets ci-dessus	nasser et signer tou	s actes, pièces, procès-ve	rhauv élire do	omicile sub	stituer et e	an général faire	
	ssaire à l'exécution de		rbaux, eme ac	omiciic, suc	Stituer et e	in general, ranc	
and the quit continues		а р. сост. тапаа.					
Le mandataire	pourra *	ne pourra pas *	(*) Merci	de biffer la	mention in	utile.	
voter sur les sujets au moins 3 % du cap	· ·	nt ajoutés à l'ordre du jou	ur suite à la d	emande d'a	actionnaire	e(s) possédant	
Fait à	, le	/2025.					
Signature :							



www.inclusio.be - BE 0840.020.295 - Tél + 32 2 675 78 82

(Merci de faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »).